

Initiative parlementaire 12.470 « Meilleur soutien pour les enfants gravement malades ou lourdement handicapés qui sont soignés à la maison »

Madame, Monsieur,

Votre courrier relatif à l'initiative parlementaire citée en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous avoir consulté.

Le projet proposé permet d'apporter une aide supplémentaire aux familles en difficulté en raison du handicap de leur enfant. Le Conseil d'État estime que cette intention est louable et il pourrait y adhérer sur le principe. Toutefois, le Conseil d'État s'étonne que le Parlement envisage de nouvelles dépenses, même modestes, dans le contexte actuel. En effet, alors même que l'assurance-invalidité fait l'objet d'un projet de révision visant à consolider ses finances déficitaires, une diminution des ressources est envisagée dans le cadre du programme de stabilisation 2017-2019. En regard de cette situation, le Conseil d'État n'est pas à même d'apprécier dans quelle mesure les coûts supplémentaires (47 millions de francs/an pour la variante CSSS-N) pourraient être absorbés sans provoquer de conséquences néfastes.

Par ailleurs, indépendamment de la réserve émise ci-avant, nous constatons que la mise en œuvre de cette initiative n'engendrera pas de problèmes particuliers puisqu'il s'agit de prestations déjà existantes qui sont quelque peu étendues.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 21 mars 2016

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND